

**E4A
TBPA**

SUJET

TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS

– Documents autorisés : Néant

– Matériel autorisé :

« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. »

« Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

...sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. »

Circulaire N° 99-186 du 16 novembre 1999 – B.O. N° 42 du 25 novembre 1999.

Nota : k€ = millier d'euros

L'annexe IV est à rajouter avec votre copie.

CODE EPREUVE		Durée : 3 H 00	Spécialité : BANQUE	
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	SUJET	Coefficient : 5	Epreuve : TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS	
		SESSION : 2005	N° du Sujet : 05AE4A	Page : 1/11

Vous êtes conseiller(e) de clientèle Particuliers A LA BANQUE REGIONALE DU RHONE (BRR), agence de VILLEURBANNE (69).

Vous trouverez ci joint :

- annexes I.1 et I.2 :** dossier "client" de M. et M^{me} LAPORTE,
- annexe II :** barème de calcul rapide PEL,
- annexe III :** caractéristiques et barème des prêts étudiants,
- annexe IV :** relevé du portefeuille-titres de M. LAPORTE,
- annexe V :** barème de l'impôt sur le revenu.

L'annexe IV est à compléter et à rendre avec votre copie

QUESTION 1 (4 points)

a) 2 points b) 1 point c) 1 point

■ SITUATION

Vous avez rendez-vous le 9 septembre avec M. et M^{me} LAPORTE. Ces derniers vous font part de leur projet d'effectuer des travaux dans leur résidence.

Il s'agit d'une rénovation de la salle de bains, de la pose d'une nouvelle cuisine équipée et, si le budget le permet, il est envisagé d'effectuer un ravalement.

L'ensemble des devis s'élève à 32 200 € (7 000 € pour la salle de bains, 15 200 € pour la cuisine dont 3 000 € pour l'électroménager et 10 000 € pour le ravalement).

Pour ce faire, ils pensent utiliser une partie de leur épargne et souscrire un prêt grâce aux droits acquis sur leurs PEL.

■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) Déterminez avec vos clients le montant total de leurs avoirs disponibles à l'échéance de leurs Plans Epargne Logement (PEL).
- b) Précisez à M. et M^{me} LAPORTE si leurs projets peuvent être financés par un prêt épargne logement.
- c) Présentez dans un tableau les possibilités théoriques d'emprunt sur 8, 10 et 12 ans générées par les deux PEL et les mensualités correspondantes (ADI incluse).
Vous arrondirez le montant des prêts à la dizaine d'euros la plus proche.

QUESTION 2 (4 points)

a) 1,5 point b) 1,5 point c) 1 point

■ SITUATION

M. et M^{me} LAPORTE sont préoccupés par le financement des études de leur fille Julie. En effet, cette dernière vient d'être admise dans une grande école à Toulouse. Elle sera hébergée gratuitement chez un oncle et ses parents devront assumer ses besoins quotidiens évalués à 250 € par mois.

Les frais d'inscription s'élèvent à 4 500 € pour chacune des trois années à venir.

M. et M^{me} LAPORTE vous demandent conseil.

■ TRAVAIL A EFFECTUER

- a) Quelle solution pouvez-vous proposer à M. et M^{me} LAPORTE concernant les études de leur fille ? Etablissez une proposition concrète.
- b) Julie LAPORTE n'étant pas cliente, indiquez à vos clients les documents nécessaires à l'ouverture d'un compte. Justifiez votre demande aux plans technique et juridique.
- c) Faites à M^{me} LAPORTE une proposition de services pour la gestion de ses comptes.

▶ **QUESTION 3** (5 points)

a) 1 point b) 0,5 point c) 3,5 points

■ **SITUATION**

L'an dernier, M. LAPORTE a hérité du portefeuille-titres de son père. Il se demande quel sera l'impact des revenus de ce portefeuille sur ses impôts.

En outre, M. LAPORTE s'interroge sur l'intérêt de céder son portefeuille-titres plutôt que d'utiliser son épargne monétaire pour réaliser ses travaux.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

a) *A l'aide de l'annexe IV jointe, effectuez une évaluation de ce portefeuille-titres.*

L'annexe IV est à compléter et à joindre à votre copie.

b) *Estimez le coût de l'impôt sur les plus-values qu'auraient à payer M. et M^{me} LAPORTE en cas de cession totale de leur portefeuille.*

Vous négligerez les frais de bourse.

c) *A l'aide du barème joint en annexe V, calculez l'impôt que vos clients auraient à acquitter en 2005 sur leurs revenus 2004, compte tenu des éléments en votre possession.*

NB : Dans un souci de simplification, vous tiendrez compte, pour l'ensemble des revenus **de 2004**, d'un taux de prélèvements sociaux de 10 %.

▶ **QUESTION 4** (5 points)

a) 1 point b) 2 points c) 2 points

■ **SITUATION**

M. et M^{me} LAPORTE sont soucieux car l'heure de la retraite approche. Ils aimeraient commencer à réorganiser leur épargne afin de préparer, dans des conditions optimales, cette troisième période de leur vie.

Leurs objectifs sont clairs : pouvoir générer des revenus complémentaires en disposant de leur capital en cas de besoin, puis transmettre dans les meilleures conditions leur patrimoine à leur fille.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

a) *Après avoir analysé les objectifs de vos clients, proposez à M. et M^{me} LAPORTE un produit adapté à leurs besoins.*

b) *Présentez les caractéristiques techniques, juridiques et fiscales de ce produit.*

c) *Bâtissez un argumentaire pour votre proposition.*

▶ **QUESTION 5** (2 points)

a) 0,5 point b) 0,5 point c) 1 point

■ **SITUATION**

Vous avez rendez-vous ce jour, 12 septembre, avec M. Paul VERGER, neveu de M. et M^{me} LAPORTE. Son compte présente actuellement un solde créditeur de 734 €.

Néanmoins, en date du 09 septembre vous avez été amené à rejeter, pour la première fois, 3 chèques pour un total de 303 €, en dépassement de l'autorisation que vous accordez habituellement :

- chèque N° 5431678, émis le 18/08/2005	43 €
- chèque N° 5431680, émis le 01/09/2005	108 €
- chèque N° 5431684, émis le 03/09/2005	152 €

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *Informez votre client sur les conséquences engendrées par ces incidents.*
- b) *Rappelez à M. Paul VERGER les différentes possibilités qui lui sont offertes pour régulariser sa situation.*
- c) *Indiquez-lui les pénalités qu'il aura à régler en timbres fiscaux, s'il ne régularise pas ces incidents dans les délais impartis par la loi.*

DOSSIER CLIENT : M. et M^{me} LAPORTE

Agence :	VILLEURBANNE
Numéro de compte :	005 748 045 67
Type de compte :	Compte de dépôt
Date d'entrée en relation :	9 juin 1990
Autorisation de découvert :	1 000 €

IDENTITE	TITULAIRE A	TITULAIRE B
NOM :	LAPORTE	LAPORTE
Prénom :	André	Christine
Nom de jeune fille :		FABRE
Date de naissance :	3 mars 1950	28 avril 1954
Lieu de naissance :	LYON 3 ^e (69)	FOUGERES (35)
Nationalité :	Française	Française
DOMICILE		
Adresse :	33, rue Emile Zola 69100 VILLEURBANNE	d°
Depuis le :	23 avril 1992	d°
Statut :	Propriétaire	d°
Téléphone :	04.34.67.12.23	d°
Portable:	06.17.28.39.40	06.72.61.50.49
Courriel	andre.laporte@club-internet.fr	d°
RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX		
Situation matrimoniale :	Marié	Mariée
Régime matrimonial :	Communauté réduite aux acquêts	d°
Personnes à charge :	Une fille, Julie née en 1985	d°
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Profession :	Chef d'atelier	Employée de bureau
Employeur :	Garage du Rond-Point	ADECCO
- adresse :	Place Molière 69100 VILLEURBANNE	2, rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE
- activité :	Mécanique – Tôlerie – Peinture	Agence d'intérim
Date d'entrée :	1 ^{er} avril 1990	03 juin 1992
Revenus annuels :	22 728 €	17 040 €
Autres renseignements :		
ETAT FCC – BDF :	le 05/08/00 : néant	le 05/08/00 : néant
ETAT FICP – BDF :	le 05/08/00 : néant	le 05/08/00 : néant

DOSSIER CLIENT

(Suite)

	PRODUIT	SOLDE	ETABLISSEMENT	A ou/et B	Cartes Bancaires
COMPTES A VUE	Compte chèques	1 752	BANQUE REGIONALE DU RHONE	A et B	Cartes bancaires internat.
PLACEMENTS	CODEVI	3 320	d°	A	A et B
	CODEVI	1 725	d°	B	
	PEL (versements)	6 325	d°	A	
	PEL (versements)	6 325	d°	B	

Titres	Obligations :	Néant	SCPI :	Néant	PEA :	Néant
	Actions :	48 000 €	Forêts :	Néant	Capital-risque :	Néant
	SICAV / FCP :	Néant	Bons de capitalisation :	Non	Autres :	Néant

PATRIMOINE IMMOBILIER Désignation – description – adresse	Valeur estimative	Libre de charges ?	Propriété de A ou/et B
Pavillon 5 pièces sur sous-sol total Terrain de 800 m ² 33, rue Emile Zola 69100 VILLEURBANNE	170 000 €	Non IPPD	A et B
TOTAL :	170 000 €		

EMPRUNTS							
Organisme prêteur	Objet / nature du prêt	Date de départ	Durée en mois	Capital initial	Capital restant dû	Charges de remboursement	Emprunteur A et/ou B
BANQUE REGIONALE DU RHONE	Immobilier	01/1992	180	91 000	12 118	792,71/mois	A et B

OBSERVATIONS :

- PEL identiques ouverts le 05/10/2001 : dépôt initial : 1 525 €, versements mensuels : 100 €.
- Dividendes d'actions perçus en 2004 : 2 433 € dont 1 734 € d'actions françaises.

BAREME DE CALCUL RAPIDE PLAN EPARGNE LOGEMENT

A - Barème de calcul rapide des intérêts acquis

PEL : 4,50 % ouverts entre le 01/07/2000 et le 31/07/2003	Intérêts acquis hors prime d'épargne (1) (avant prélèvements sociaux)	
	Plan de 3 ans	Plan de 4 ans
Versement initial de 1 €	0,100 833	0,137 513
Versements mensuels de 1 €	1,829 914	3,278 332

- (1) Prime d'épargne :
- 2/5 des intérêts acquis,
 - réduite de moitié pour les plans clôturés entre 3 et 4 ans,
 - subordonnée à l'obtention d'un prêt épargne logement pour les plans souscrits à compter du 12 décembre 2002.

B - Barème de calcul des droits à prêts (Prêts à 4,97 % hors assurance)

Durée du prêt	Montant du prêt à échéances mensuelles pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité (hors ADI) * pour un prêt de 1 000 €
2 ans	73,7303	43,8088
3 ans	49,5548	29,9082
4 ans	37,2225	22,9660
5 ans	29,7440	18,8073
6 ans	24,7256	16,0402
7 ans	21,1253	14,0683
8 ans	18,4169	12,5935
9 ans	16,3058	11,4500
10 ans	14,6142	10,5384
11 ans	13,2287	9,7954
12 ans	12,0731	9,1790
13 ans	11,0949	8,6598
14 ans	10,2561	8,2170
15 ans	9,5291	7,8353

* ADI : 0,35 € par mois et par 1 000 € empruntés

LA BANQUE REGIONALE DU RHONE n'admet pas d'endettement supérieur à 33 % des revenus.

CARACTERISTIQUES des PRETS ETUDIANTS

ACCORDES PAR LA BANQUE REGIONALE DU RHONE

Bénéficiaires :	étudiants de 18 à 28 ans.
Niveau d'études minimum acquis :	baccalauréat.
Niveau d'études objectivé :	minimum bac + 3.
Objet du financement :	- études, - achat du matériel nécessaire à la formation.
Montant :	de 1 500 € à 21 000 €.
Durée totale :	96 mois maximum (franchise + remboursement).
Taux :	3,50 % (taux fixe).
Franchise d'amortissement :	totale ou partielle suivant tableau.
Déblocage des fonds :	par tranches égales, au début de chaque année d'études.
Garantie :	caution solidaire des parents exigée.

BAREME

(Mensualités hors assurances pour un montant total emprunté de 1 000 €)

1)° Franchise sur le seul capital

Période de franchise		Période de remboursement			
Durée	Mensualité	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
12 mois	2,92	43,20	29,30	22,36	18,19
24 mois	2,92	43,20	29,30	22,36	18,19
36 mois	2,92	43,20	29,30	22,36	18,19
48 mois	2,92	43,20	29,30	22,36	

1)° Franchise sur le capital et les intérêts

Période de franchise		Période de remboursement			
Durée	Mensualité	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
12 mois	0	44,71	30,33	23,14	18,83
24 mois	0	45,50	30,86	23,54	19,16
36 mois	0	46,30	31,40	23,96	19,50
48 mois	0	47,12	31,96	24,38	

DOCUMENT A COMPLETER ET A RENDRE AVEC VOTRE COPIE

RELEVÉ DU PORTEFEUILLE-TITRES DE M. LAPORTE

VALEURS Code ISIN	Nombre	Coût d'achat moyen *	Coût d'achat total	Cours du jour	Valorisation	± valeurs potentielles
ACCOR FR0000120404	160	32,82		42,87		
BOUYGUES FR0000120503	320	24,42		27,65		
CARREFOUR FR0000120172	180	44,42		53,72		
FRANCE TÉLECOM FR0000133308	270	22,16		21,94		
NESTLE CH0012056047	40	197,40		206,54		
GENERAL MOTORS US3704421052	220	36,04		41,26		
TOTAL						

(*) Valeur enregistrée lors de la succession.

Cours fictifs, établis dans un but pédagogique

Rappel : Dividendes d'actions perçus en 2004 : 2 433 €,
dont actions françaises : 1 734 €.

BAREME DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Tranche dans laquelle le quotient R/N est compris	Formule de calcul de l'impôt brut	Taux marginal d'imposition
$0 < R/N \leq 4\,334$	$I = 0$	0 %
$4\,334 < R/N \leq 8\,524$	$I = (0,0683 \times R) - (296,01 \times N)$	6,83 %
$8\,524 < R/N \leq 15\,004$	$I = (0,1914 \times R) - (1\,345,32 \times N)$	19,14 %
$15\,004 < R/N \leq 24\,294$	$I = (0,2826 \times R) - (2\,713,68 \times N)$	28,26 %
$24\,294 < R/N \leq 39\,529$	$I = (0,3738 \times R) - (4\,929,30 \times N)$	37,38 %
$39\,529 < R/N \leq 48\,747$	$I = (0,4262 \times R) - (7\,000,62 \times N)$	42,62 %
$48\,747 < R/N$	$I = (0,4809 \times R) - (9\,767,08 \times N)$	48,09 %

I = Impôt brut

R = Revenu imposable

N = Nombre de parts